

# DEPOT D'AMIANTE

## DEMANDE DE PARTICULIER

### Modalités de dépôt

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne, Chalamont, Saint André-de-Corcy, Villars-les-Dombes).

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent remplir **le formulaire** ci-après et le transmettre à la Communauté de Communes de la Dombes par :

- courrier au 100 avenue Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
- ou par courriel à [service.dechets@ccdombes.fr](mailto:service.dechets@ccdombes.fr)

La demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM pour validation. En cas d'accord, ORGANOM transmet au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

### Les déchets acceptés

Seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des :

- éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ;
- canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment) ;

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEPÔT D'AMIANTE LIÉ

### DEMANDE POUR UN PARTICULIER

---

**Formulaire à retourner à la Communauté de Communes de la Dombes par :**

- courrier 100 avenue Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
  - ou par courriel à [service.dechets@ccdombes.fr](mailto:service.dechets@ccdombes.fr)
- 

**Nom, prénom et adresse du demandeur**

--

**Adresse mail du demandeur :** \_\_\_\_\_

**Téléphone du demandeur :** \_\_\_\_\_

**Quantité d'amiante lié :** \_\_\_\_\_ (estimée en kg ou m<sup>3</sup>)

**Type :**

Plaques ondulées  canalisation  bardage  débris

Autre : \_\_\_\_\_

**Adresse du chantier (si différent de la résidence principale)**

--

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Signature du demandeur</b>	<b>Cachet de la Communauté de Communes de la Dombes</b>
-------------------------------	---

